



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 06/20241113

**OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR
L'ANNÉE 2024**

**THÉMATIQUE : 7.5.2. Attribution subventions aux associations
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Treize Novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - RICARD M. – CRAS A. – LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. - FOURNET M. - NZEUBA E - TALANDIER K. - DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. – DE MUYNCK A. - DURAND B. – VAQUEZ B. - FINAZ P. - FRANÇOIS. – LAMBERT A.

Absents : ////

Absents excusés ayant donné procuration :

- M. ARTHUR D. ayant donné procuration à M. DEGROOTE G.
- M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
- Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
- Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.
- Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
- M BACQUET F. ayant donné procuration à M NZEUBA E.
- M LAVOISIER E. ayant donné procuration à Mme LAMBERT A.
- M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 07/11/2024

Mme Laurence LELIEUR a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'avis favorable émis par la commission « Vie associative, Equipements sportifs et accueil de loisirs » en date du 02 septembre 2024,

Monsieur le maire propose le versement :

- d'une subvention de fonctionnement au profit des associations locales citées dans le tableau comme suit :

Association	Montant €
Association sportive du Collège Jacques Brel.	400
Boucan d'Enfer	300
TOTAL	700

- d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association locale citée dans le tableau comme suit :

Association	Motif de l'aide exceptionnelle	Montant €
Association des commerçants	Aide financière pour la reprise de la réderie	500
	TOTAL	500

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions comme indiquées dans les tableaux ci-dessus.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 13 Novembre 2024

Le secrétaire de séance,
Laurence LELIEUR

Le Maire,
Didier DINOARD



Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-6_20241113-DE

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le**

22 NOV. 2024

20 NOV. 2024

Le Maire,

Didier DINOARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes:

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **6_20241113**
Objet : **Subventions exceptionnelles aux associations locales pour l'année 2024**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.5.2 - attribuées aux associations
Identifiant unique : 080-218007508-20241113-6_20241113-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241113-6_20241113-DE-1-1_0.xml	text/xml	938 o
Document principal (Délibération) Nom original : 6_20241113_Subventions exceptionnelles aux associations locales pour l_ann__e 2024.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241113-6_20241113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	123.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	20 novembre 2024 à 15h10min58s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 novembre 2024 à 15h28min32s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	20 novembre 2024 à 15h28min33s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2024 à 15h29min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2024 à 15h29min25s	Reçu par le MI le 2024-11-20